



N° 1

Le Programme Global Sécurité Alimentaire – en action La DDC et les plantes génétiquement modifiées

Ces messages ont été rédigés pour actualiser et compléter les Directives de la DDC concernant la biotechnologie verte (GBT), élaborées en 2007.

Le génie génétique est un domaine de la recherche agricole très controversé qui connaît une évolution rapide. Ses partisans y voient la clé d'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, tandis que ses opposants mettent en garde contre ses effets dommageables pour l'environnement, la biodiversité, la santé humaine et les moyens de subsistance des petits paysans.

Plusieurs méta-études montrent que les plantes génétiquement modifiées (PGM) existantes peuvent avoir des rendements plus élevés et fournir des avantages pour les petits paysans (Brookes and Barfoot, 2012 ; Carpenter, 2010 ; ou Finger et al. 2011). Il faut noter que les PGM disponibles se concentrent sur des zones agricoles à potentiel moyen à élevé (haut niveau d'intrants), et qu'aucune plante GM n'a été introduite dans des zones marginales. Sachant que la grande majorité des personnes pauvres vivent dans de telles zones, les PGM ne peuvent pas encore avoir un effet décisif sur la lutte contre la pauvreté et la malnutrition en milieu rural. Toutefois, diverses PGM actuellement en développement visent spécifiquement ces zones et répondront donc mieux aux besoins des petits paysans pauvres.

Les principes fondamentaux de l'implication de la DDC dans la biotechnologie verte, formulés dans les directives publiées en 2007, conservent toute leur validité (cf. ci-dessous). En 2013, le Programme Global Sécurité alimentaire de la DDC a examiné, en collaboration avec le réseau Agriculture et Sécurité Alimentaire, l'état des connaissances sur les plantes génétiquement modifiées et a rédigé les messages suivants :

1. **La DDC soutient les technologies agricoles qui profitent en priorité aux petits paysans.** La mission première de la DDC est de réduire la pauvreté de manière durable sur le plan économique, social et environnemental. Par conséquent, la DDC axe son action sur les petits paysans, qui constituent 60 % de la population pauvre dans le monde, tout en préservant les ressources naturelles.
2. **Le soutien que la DDC apporte à la recherche agricole se focalise sur les systèmes de production dans les zones marginales.** Le génie génétique n'est qu'une des multiples technologies ayant pour vocation d'améliorer les plantes cultivées. D'autres méthodes comme la sélection végétale participative, les approches de sélection conventionnelles ou nouvelles, comme la sélection assistée par marqueur, demeurent des options prometteuses pour répondre aux besoins des paysans exploitant des terres marginales. Sachant que la biodiversité génétique agricole est essentielle, l'intensification durable des pratiques agricoles des petits paysans peut être réalisée par des approches agro-écologiques, telles que l'agroforesterie ou l'agriculture de conservation et ne doit pas uniquement passer par l'amélioration des variétés cultivées.
3. **La DDC respecte la législation suisse sur la recherche et l'utilisation des PGM comme norme réglementaire minimale dans son soutien aux pays partenaires.** Le « moratoire sur une agriculture sans OGM », qui a été prolongé jusqu'à fin 2017, interdit l'utilisation commerciale en Suisse des plantes et animaux génétiquement modifiés mais autorise les recherches menées en milieu confiné. La DDC respecte aussi des réglementations plus restrictives dans les pays partenaires.
4. **La DDC est favorable à des droits de propriété intellectuelle non discriminatoires en matière de semences et à une information transparente pour tous,** afin d'encourager une diversité génétique des plantes cultivées largement utilisée et accessible.
5. **La DDC ne s'engage pas dans des partenariats public-privé dont l'objectif principal est de développer les PGM.** Néanmoins, elle peut apporter son soutien à des institutions publiques de recherche agricole dans des pays en développement, y compris en renforçant leurs capacités en matière de génie génétique, si le pays partenaire en fait la demande.
6. **La DDC maintient un dialogue ouvert et transparent avec tous les acteurs suisses du débat sur les OGM.** Elle réexaminera périodiquement sa position à la lumière de nouvelles découvertes.

Berne, janvier 2013

Contact :
gfps@deza.admin.ch

Principes fondamentaux de l'implication de la DDC dans la biotechnologie verte

Sécurité alimentaire : Contribuer à la sécurité alimentaire est une des missions de la DDC. Si la biotechnologie verte (BV) permet d'importants progrès à cet égard, la DDC peut en soutenir l'utilisation. Le CGIAR demeure son principal partenaire dans les domaines de l'acquisition de savoir, de l'innovation et du développement de capacités. Pour la DDC, les investissements dans la BV doivent s'inscrire dans un programme global de recherche & développement en agriculture, qui accorde la priorité aux populations pauvres.

Concentration sur les systèmes des petits paysans, les moyens d'existence ruraux et l'égalité entre les sexes : Les moyens d'existence des petits paysans doivent être préservés. La DDC accorde l'attention requise à l'impact agronomique et commercial des PGM sur ces moyens d'existence.

Souveraineté nationale : La biotechnologie verte n'est qu'une approche parmi d'autres pour contribuer à la sécurité alimentaire. La DDC respecte et défend la souveraineté des pays dans l'évaluation de la désirabilité de PGM en fonction de leurs propres besoins et priorités. La DDC renforce la capacité des pays partenaires à prendre des décisions informées à ce sujet (voir définition ci-dessous). Ceci inclut : accorder toute l'attention requise à la disponibilité d'autres solutions, évaluer les opportunités, les avantages et les risques potentiels liés au développement et à l'application de la biotechnologie verte, et impliquer les parties prenantes importantes.

Aide alimentaire : La DDC respecte la souveraineté des Etats individuels et adhère à la politique du Programme Alimentaire Mondial. Elle veille notamment à ce que l'aide alimentaire GM soit offerte uniquement si le pays bénéficiaire a donné son consentement informé. La DDC soutient dans la mesure du possible une aide alimentaire produite ou achetée dans la région afin de renforcer le secteur de production et les marchés locaux. Conformément aux principes du Protocole de Cartagena, la DDC aide les pays bénéficiaires à développer leurs capacités nationales en matière de biosécurité afin de les mettre en mesure de tester des PGM de manière autonome et selon leur contexte spécifique

Non-exclusion : L'accès des communautés locales aux ressources génétiques végétales doit être garanti. Le savoir traditionnel et plus spécialement le rôle des femmes dans la gestion de la biodiversité seront pris en compte. Les bénéfices découlant de la conservation des ressources génétiques végétales dans les systèmes locaux seront partagés de manière équitable. La DDC insiste sur des droits de propriété intellectuelle non discriminatoires et sur une information transparente pour tous.

Source : Encadré 4 dans les Directives de la DDC concernant la Biotechnologie verte, 2007

Références

Brookes Graham and Peter Barfoot. The income and production effects of biotech crops globally 1996–2010. *GM Crops and Food: Biotechnology in Agriculture and the Food Chain* 3:4, 1-8; October/November/December 2012; © 2012 Landes Bioscience.

Carpenter JE, Peer-reviewed surveys indicate positive impact of commercialized GM crops. *Nature biotechnology* volume 28 number 4 APRIL 2010.
<http://www.nature.com/nbt/journal/v28/n4/pdf/nbt0410-319.pdf> or <http://www.ask-force.org/web/Benefits/Carpenter-Peer-Reviewed-Surveys-GM-crops-2010.pdf> Supporting information with full list of references: <http://www.nature.com/nbt/journal/v28/n4/extref/nbt0410-319-S1.pdf>

Finger, R.; El Benni, N.; Kaphengst, T.; Evans, C.; Herbert, S.; Lehmann, B.; Morse, S.; Stupak, N. 2011. A Meta Analysis on Farm-Level Costs and Benefits of GM Crops. *Sustainability* 2011, 3, 743-762.